

# La cotation Dewey à la Bibliothèque nationale de France

par Suzanne Jouguelet

*Direction de l'imprimé et de l'audiovisuel*

La Bibliothèque nationale de France a fait le choix, avec l'aide d'un groupe d'experts, dès la fin 1991, de la classification Dewey, dans la mesure où elle souhaitait disposer rapidement d'un outil encyclopédique et évolutif même si on pouvait préférer idéalement la création d'une nouvelle classification. La disponibilité prochaine d'une version sur CD-ROM et les perspectives de traduction en français ont également été un facteur déterminant.

La Dewey est utilisée à la fois pour l'indexation des collections en libre-accès (plus de 700 000 volumes à terme) et pour leur cotation. L'objectif d'indexer également les collections entrant par dépôt légal est toujours maintenu mais le calendrier de mise en œuvre n'est pas encore arrêté.

Le choix de la Dewey a été suivi par un long travail de réflexion et d'adaptation avec un comité de pilotage puis, discipline par discipline, avec acquéreurs et catalogueurs. Une cellule cotation a été créée au printemps 1993 pour entériner cette fonction de coordination (deux personnes).

Les travaux ont conduit à l'élaboration de règles de cotation consignées dans un *Manuel de cotation* (première diffusion en

Juin 1993), et de listes de cotes (version 3 : été 1995) qui sont le produit d'un fichier de cotes géré sur Excel pour l'instant.

En parallèle s'est déroulée une étude portant sur la signalétique des collections : « Méthode et recommandations pour la mise en place de la signalétique », qui a permis de choisir les cotes à signaler à différents niveaux (travée, étagère, tablette) et de formaliser les intitulés (exemples : choix entre singulier et pluriel, ponctuation, expression des dates...). L'élagage de certaines cotes peu utilisées a abouti à une liste « fermée » d'environ 9 000 cotes. Ces listes, organisées par département thématique, comportent trois colonnes : la première indique l'indice, la deuxième l'intitulé correspondant, la dernière permet de noter des observations et des consignes aux catalogueurs.

La nécessité de ces travaux et de ces adaptations a été entraînée par l'organisation de la bibliothèque en départements thématiques et en disciplines, qui rend impossible un déroulement linéaire de la Dewey dans les salles de lecture.

Il a fallu harmoniser le classement des documents selon la Dewey avec la répartition des collections en département,

salle, discipline. À titre d'exemple le département « Philosophie, histoire, sciences de l'homme » classe des documents en 0 pour les généralités, 1 pour philosophie et psychologie, 2 pour les religions, 3 pour sociologie et ethnologie, 4 pour épigraphie et paléographie, 7 pour numismatique, 9 pour histoire et géographie. Le département Sciences et techniques ne réfère pas uniquement aux classes 5 et 6 mais aussi 0 pour généralités et informatique, 1 pour psychologie, 3 pour sociologie des sciences. On a tenté de prendre pour principe directeur dans la cotation des salles la lisibilité, tant pour la recherche que pour le rangement.

Tout ceci explique que, dans un certain nombre de cas, les contraintes de classement obligent à des interprétations et des modifications de la classification et que la zone de cotation dans les données locales comporte un indice différent de la zone bibliographique d'indexation qui, elle, est en Dewey orthodoxe. Par exemple en droit on cote la médecine légale en : 363.2562 (≠ zone d'indexation : 614.1). Certaines options prises conduisent carrément à des « cotes hors-Dewey ». L'exemple le plus clair est celui des corpus : le choix a été fait en littérature, philosophie, art... de regrouper l'ensemble des écrits d'un auteur avec les travaux critiques, les biographies...

Ces éléments rendent les travaux de la Bibliothèque nationale de France sur la cotation relativement spécifiques puisqu'ils sont étroitement liés à son organisation. Néanmoins, indice et radical de la cote sont identiques dans la majorité des cas, et surtout la Bibliothèque a élaboré un outil documentaire consignait tout un ensemble de réflexions sur des niveaux de signalétique, des intitulés plus détaillés et plus structurés que dans les outils édités de la classification, et des consignes d'application qui peuvent être utiles à d'autres établissements. Les sollicitations ne manquent d'ailleurs pas, particulièrement de la part de bibliothèques qui introduisent une organisation thématique ou qui constituent des fonds importants en libre-accès<sup>1</sup>.

## Exemples extraits de la liste « Bibliothéconomie et documentation »

Cotes	Intitulés	Observations
020.7	Bibliothéconomie et documentation Enseignement	Dont manuels de bibliothéconomie
025.3	Analyse et contrôle bibliographiques	Catalogage inclu

1. Pour des informations complémentaires voir l'article de Bruno Béguet et Catherine Hadjopoulos : « Les collections en libre-accès de la Bibliothèque nationale de France ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, n° 4, pp. 40 à 47.